

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025 à 20 h 00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 27 novembre 2025

URBANISME

L'enquête publique ouverte dans le cadre du SCOT du Pays de Morlaix est clôturée. La commission d'enquête a remis son rapport et a donné un "avis favorable avec recommandations" au projet de SCOT. La commission a souligné la qualité de l'accueil qu'elle a reçu dans chaque lieu de permanence. Le code de l'environnement prévoit que la copie du rapport et des conclusions soit également adressée à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête pour qu'il puisse être sans délai tenu à la disposition *du public pendant un an à compter* de la date de clôture de l'enquête. L'information sera mise sur le site internet en redirigeant vers le site internet du Pays : [SCoT : enquête publique 2025 – Pays de Morlaix](#)

RAPPORTS DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Les rapports annuels des délégataires (An Dour pour l'eau potable , sur le prix et la qualité du service public Assainissement collectif et sur le SPANC) ont été présentés aux élus. Les dossiers sont à la disposition du public au secrétariat de la Mairie.

Le Conseil Municipal valide les travaux de couverture de l'école publique pour la DETR -DSIL 2026 et autorise Le Maire à demander les subventions .

Le bilan énergie et eau pour l'année 2024 a été évoqué. Mr Le Breton d' Héol est venu présenter en Mairie le bilan aux différents services le lundi 22 décembre .

Une réunion est prévue le vendredi 09 janvier à 11 h 00 avec les entreprises retenues pour planifier le déroulement des travaux de l'église (phase 2 tranche 2 et 3) pour les extérieurs de l'église.

Le Conseil Municipal attribue le lot 2 (suite à la négociation qui a eu lieu) à l'entreprise Novello pour 126 105.40 € HT (PSE incluses)

Un arrêté de péril a été pris pour la chapelle de Kernitron et un périmètre de sécurité a été mis en place.

Le Conseil Municipal valide l'avenant 1 de 2 730 € HT pour le lot 2 avec Jardin Service ,qui fait passer le marché initial de 20 945.20 € HT à 23 675.20 € HT , pour l'aménagement de la rue du 19 mars 1962 .

La commission Finances s'est tenue le jeudi 11 décembre 2025.

Le Conseil Municipal Le Maire valide une subvention de 1 500 € à l'Association des Parents d'élève de l'école publique (ALPE) qui dans le cadre d'un projet

pédagogique pour l'année 2026-2027, pour la création d'une classe orchestre , en collaboration avec l'équipe enseignante de l'école des quatre vents , pour les 16 élèves de la classe de CE2 qui poursuivront en CM1 et en CM2 cette activité..

Le Conseil Municipal valide le contrat d'adhésion à l'assurance statutaire et aux services de prévention de l'absentéisme proposés par le centre de gestion du Finistère jusqu'à 30 agents CNRACL

Le bail emphytéotique a été résilié le 05.03.2025 avec le centre hospitalier le Lanmeur , pour la gestion du pôle médical. La facture de la taxe foncière a été réglée par la commune en totalité et une proratisation sera effectuée à compter du 01 mars 2025 avec le pôle de santé universitaire (PSU) .

Le Conseil Municipal autorise le Maire à liquider et mandater des dépenses d'investissement en 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'au vote du budget primitif 2026.

La convention de prestation de service avec les genêts d'or n'a pas été validée compte-tenu de l'augmentation proposée.Le conseil va demander des explications sur cette augmentation.

Le Conseil Municipal valide l'avenant tarifaire N°24 à la convention de prestations de service signé avec l'Hôpital Local de LANMEUR pour la fourniture de repas préparés aux écoles publiques de LANMEUR. Le prix du repas est fixé à 4.65 .€ pour l'année 2026 .

Le Conseil Municipal valide les tarifs avec L'APA pour la dératisation et le désourisation pour 2026 pour un montant de 3 127.20 € HT (2 713.78 € HT pour le contrat de dératisation pour la commune , 169..61 € HT pour le contrat de dératisation pour la cantine et 243.81 € HT pour le contrat de dératisation pour la salle stéréodenn

DIVERS

L'INSEE vient de livrer le résultat du dernier recensement qui s'est déroulé en début d'année 2025 .la population totale est de 2 433 habitants au 01.01.2026 (population municipale : ménages 2 173 , communauté 267 et la population comptée à part: 46)